MK/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2009-354 /PRES/PM/MAECR/MID/MEF portant ratification de l'Accord de prêt supplémentaire n° 2100150018144 conclu le 10 décembre 2008 à Tunis en Tunisie entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement supplémentaire du programme routier 1 (PR 1).

Visa CF H°0330 27-05-09

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement ;

VU l'avis juridique n° 2009-023/CC du 7 mai 2009 sur la conformité à la Constitution de l'Accord de prêt supplémentaire n°2100150018144 conclu le 10 décembre 2008 à Tunis en Tunisie entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement supplémentaire du programme routier 1 (PR 1);

VU l'ordonnance n° 2009-007/PRES du 25 mai 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt supplémentaire n° 2100150018144 conclu à Tunis en Tunisie entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement supplémentaire du programme routier 1 (PR 1);

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement;

DECRETE

Est ratifié l'Accord de prêt supplémentaire n° 2100150018144 conclu le 10 décembre 2008 à Tunis en Tunisie entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement supplémentaire du programme routier 1 (PR 1).

ARTICLE 2:

Le prêt d'un montant de dix huit millions d'unités de compte (18 000 000 UC) sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'Accord et ses annexes.

ARTICLE 3:

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangère et de la coopération régionale, le Ministre des infrastructures et du désenclavement et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 28 mai 2009

Blaise COMPAO

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre des infrastructures et du désenclavement

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Le Ministre de l'économie et des finances

<u>Lucien Marie Noël BEMBAMBA</u>

Bembank